

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2019
Reçu en préfecture le 28/02/2019
Affiché le 
ID : 060-216004267-20190225-2019_008-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 25 FEVRIER 2019

Date de convocation : 18/02/2019 **2019 - 008**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence : 8 votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.A.

DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : M. DEGAUCHY, F. LOIFERT

Absents non excusés : /

Procurations : M. DEGAUCHY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°8 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39 ;
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu le rapport annuel d'activité 2017 transmis par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

PREND ACTE

de la communication du rapport annuel d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 25 février 2019.

Le Maire,

Daniel CHARLET

